

## Enseignements proposés à l'école de musique

<b>Familles</b>	<b>Instruments</b>
Claviers	Piano (classique, moderne)
Cordes	Guitare (classique, moderne, jazz) et Violon
Bois	Flûte à bec ou traversière, Clarinette, Saxophone
Autres	Percussion

## Partenariat

### **Ecole SAINT MICHEL**

Mme Karine GIRAUD, directrice

### **Ecole de musique FARE MUSIQUE**

### **Enseignement Catholique**

Mme Céline GRANIER, professeure d'éducation musicale,  
chargée de mission de Culture  
de l'Enseignement Catholique

### **Pour tout renseignement**

#### **Ecole Saint Michel**

☎ 40.42.55.18 / 87.72.21.52 Fax : 40.42.55.19

✉ direco@stm.ddec..pf



# CHAM

Classe à Horaires Aménagés en  
Musique



La musique au cœur du parcours scolaire  
à l'école  Saint Michel  
Année scolaire 2020-2021

## Informations pédagogiques

La classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à dominante instrumentale s'adresse à tous les élèves qui aiment la musique et qui souhaitent s'engager dans un parcours de découverte ou d'approfondissement de cette pratique.

Ce dispositif permet aux élèves, en temps scolaire, de concilier un enseignement général avec une formation plus approfondie dans le domaine musical et la pratique instrumentale.

L'emploi du temps est aménagé pour permettre à l'élève de suivre :  
à l'école, dans sa classe : l'enseignement des programmes en vigueur mais également l'enseignement musical prévu.

## Organisation

Les élèves inscrits en CHAM bénéficieront d'un aménagement de leur emploi du temps tout en conservant chaque discipline, dans le respect des programmes en vigueur.

Sur temps scolaire, l'élève bénéficiera d'un enseignement musical de 3h30 décliné comme suit :

Pratique instrumentale	Education musicale technique (solfège)	Formation vocale collective et éducation musicale générale
1h	1h	1h00
2 à 3 élèves	demi-groupe (entre 10 à 12 élèves)	demi-groupe
		

## Candidature - Admission

La classe musicale s'adresse à tous les élèves **actuellement scolarisés en CE1, CE2 et CM1**, motivés par l'apprentissage renforcé de la musique. Tout élève, débutant ou non en musique peut donc s'inscrire dans ce dispositif en posant une candidature.

Aucun niveau musical prérequis n'est demandé mais l'élève doit cependant être particulièrement **motivé** car l'apprentissage musical nécessite une pratique instrumentale personnelle très régulière.

Les parents intéressés pourront retirer la fiche d'inscription au secrétariat à partir du 06 mai 2020.

### Entrée en CHAM

① Les parents et leur(s) enfant(s) seront invités à une rencontre avec l'équipe de l'école de musique FARE MUSIQUE lors des auditions des élèves déjà inscrits.

② Les professeurs présenteront la CHAM à tous les élèves de CE1 et de CE2 dans le courant du mois de mai 2020. Ce sera l'occasion pour les élèves de découvrir plusieurs instruments à travers des mises en situations ludiques (reproductions vocales, mélodiques, rythmiques...).

③ Un entretien sera organisé durant le **mois de juin 2020**.

Il s'agira d'une rencontre entre l'élève, ses parents et la commission d'admission (école Saint Michel et enseignement catholique).

**Tarification mensuelle prévisionnelle : 8500 FCFP/mois**

### Admission

La commission d'admission se réunira pour statuer sur les candidatures en prenant en compte l'entretien et les places disponibles.

Les résultats seront communiqués aux parents avant la fin de l'année scolaire 2020 / 2021.



